

EXTRAIT DU REGISTRE DES

AR ~~PRELIMINAIRES~~ DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

016-211600952-20250411-2025-04-01-01
Reçu le 16/04/2025

DE LA COMMUNE DE CHENON

Séance du 11 avril 2025

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 11
Nombre de membre en exercice : 9
Nombre de membres présents : 7
Pouvoir : 0

Date de la convocation : 7 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le onze avril, à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal régulièrement convoqués se sont réunis en Mairie sous la Présidence de Madame Martine MAINGUET, Maire de CHENON.

Etaient présents : MAINGUET Martine, BERTHONNEAU Philippe, HEALY Mickael, LEMAN Joy, ROUSSEL Claudine, VERGEZ Brigitte, SICARD Jacques-Olivier.

Absent excusé : BAUDIN Sébastien

Absent : MERAL Gilles

Secrétaire : Claudine ROUSSEL

2025.11 TAUX DE FONGIBILITÉ DES CRÉDITS POUR L'EXERCICE 2025

Madame le Maire explique que la M57 introduit la notion de fongibilité de crédits en fonctionnement et en investissement.

Ainsi, l'assemblée délibérante peut autoriser l'ordonnateur à opérer des virements de crédits de chapitre à chapitre, ou d'opération à opération, à l'exclusion des dépenses de personnel.

En l'absence de vote, l'ordonnateur est réputé ne pas avoir reçu d'autorisation de l'assemblée délibérante.

Cette nouvelle procédure permet une plus grande réactivité puisqu'elle évite de réunir l'assemblée délibérante pour prendre une décision modificative (sauf dépenses de personnel).

L'ordonnateur doit à la réunion suivante, informer son conseil des virements de crédits réalisés.



Mairie de Chenon 1 Route des Jonquilles 16460 Chenon

Tél : 05.45.22.52.77

E mail : mairie@chenon16.fr

AR Prefecture

En revanche, il est impossible d'abonder un chapitre non doté ou une opération non ouverte.
Recu le 16/04/2025

En 2024, le Conseil Municipal avait autorisé Madame le Maire à opérer des virements de crédits de chapitre à chapitre, ou d'opération à opération à hauteur de 7.5 % pour chaque section, Fonctionnement et Investissement.

Madame le Maire propose donc de reprendre ce taux pour 2025.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

Pour : 7 Contre : 0 Abst : 0

Fait et délibéré à Chenon les jour, mois et an que dessus,

Pour copie conforme

Acte rendu exécutoire après transmission à la Sous-préfecture de Confolens le 16 avril 2025.

Le Maire
Martine MAINGUET



Mairie de Chenon 1 Route des Jonquilles 16460 Chenon

Tél : 05.45.22.52.77

E mail : mairie@chenon16.fr